

Le Projet pédagogique

1. Les grands axes :

- Partir de l'écoute et des besoins de chaque enfant et du groupe d'enfants
- Respecter la personnalité et le rythme de développement de chacun
- Privilégier le langage et tous les modes d'expression
- Donner du sens au projet collectif
- Partager la co-éducation parents-professionnels



2. Les activités :

- Jeu libre et activités accompagnées, toujours au choix de l'enfant
- Lecture dans la crèche et sortie à la bibliothèque
- La « gym » éveil corporel, toutes les semaines en alternance grands et moyens
- La musique et la danse
- Les sorties : promenades, square, spectacles, aquarium, marché, pique nique...



Pourquoi choisir une crèche parentale ?

- Pour vous impliquer et accompagner l'éveil de vos enfants grâce à votre disponibilité au sein d'une collectivité
- Pour vivre un projet pédagogique qui respecte le rythme de chaque enfant
- Pour rencontrer d'autres familles et partager vos expériences avec les enfants
- Pour échanger avec des professionnel.le.s de la petite enfance



Pour tout renseignement:

Yi-der Chou-Chaslus, maman en charge du recrutement des nouvelles familles
(Année 2019-2020)

07 69 38 34 04 - chasluschou@gmail.com



CRECHE PARENTALE LES CROCOS

180 avenue Daumesnil

75012 PARIS

☎ : 01 44 67 80 40

www.lescrosos.fr

Une crèche parentale, qu'est-ce que c'est ?



C'est une crèche associative gérée par des parents avec le concours de professionnel.le.s, éducatrices de jeunes enfants (EJE). La pédagogie relève de la compétence de l'équipe éducative encadrée par la responsable technique (une des trois EJE). La fonction administrative est assurée par l'ensemble des parents sous la responsabilité du président (parent), en coordination avec la responsable technique.

Présentation de la structure

1. 20 enfants : répartis en 3 groupes, âges approximatifs selon les groupes :

6 Bébé	7 Moyens	7 Grands
2,5-12 mois	12-24 mois	24-36 mois

2. Le personnel:



1 responsable technique (EJE)	3 éducatrices de jeunes enfants (1 par groupe dont la RT)	3 aides éducatrices	1 cuisinier	1 femme de ménage
-------------------------------	---	---------------------	-------------	-------------------

3. Les horaires d'ouverture: **08h15-18h30**

1 ^e accueil des enfants (ouverture)	2 ^{ème} accueil des enfants (avant le déjeuner)	Départ des enfants (après le goûter)
8h15*-9h30 8h15-10h00 pour les bébés	11h15	17h*-18h30

*Mais on ne peut pas quitter son enfant avant 8h30

*Départ possible plus tôt, si besoin (à voir avec les professionnels)



Le rôle des parents

1. Les permanences : **Les parents doivent assurer au moins une demi-journée de permanence par semaine.**

Plusieurs types de permanences existent :

Ouverture	Permanence demi-journée	Permanence demi-journée
8h-9h30	9h30-13h30 / 13h30-17h30	8h00-13h30 / 13h30 -18h30

Ce qu'il faut faire pendant les permanences :

Ouverture :	Matin et/ou Après-midi	Fermeture :
<ul style="list-style-type: none"> Préparation et mise en place de la crèche Accueil des enfants avec les professionnelles Aide aux tâches (machines à laver, pliage et rangement du linge ...) 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement des enfants dans leurs jeux et activités, en lien avec les professionnelles Participation aux repas Aide aux tâches (machines à laver, nettoyage des jouets, linge, vaisselle ...) 	<ul style="list-style-type: none"> Participation aux transmissions lors du départ des enfants Rangement de la crèche Tâches (poubelles, machine à laver, changement des draps...)

2. Le dossier administratif :

Chaque famille prend en charge l'un des dossiers administratifs suivants : Présidence, vice-présidence, secrétariat, trésorerie, paie, dépenses, contrats, planning 1, planning 2, archives, intendance, ressources humaines, recrutement des familles, hygiène et sécurité, bricolage, fête et sortie, nutrition, formation, internet, Flore et mécénat.

3. Les réunions : Le jeudi soir, environ une fois par mois, la présence d'un des parents est obligatoire

Une assemblée générale (Une fois par mois)	Une réunion pédagogique (4 à 6 dans l'année)
--	--

4. Menu et courses : deux ou trois semaines par an, élaboration du menu et courses de la semaine (les frais sont remboursés par la crèche).